

Conseil Municipal du 08 octobre 2009

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN		X		Mme DUROZEY
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER	X			
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL		X		M. GEMEY
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		Mme LECLERC

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : M. LAURENT Arnaud

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2009 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} septembre dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le procès verbal de la réunion du 1^{er} septembre dernier.

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE DOUDEVILLE – PARTICIPATION COMMUNALE A L'ETUDE DE SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU :

Nous avons reçu une correspondance du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Doudeville (SIAEPA) :

« ...Des essais de pompage sur la station de forage de Saint Pierre Bénouville ont été effectués à la mi-juin 2009. Ce forage est situé dans la craie, ce qui le fragilise, or celui-ci alimente l'ensemble de notre Syndicat d'eau.

Une campagne de recherche de nouvelles ressources en eau était donc primordiale. En effet, l'objectif est de sécuriser le forage de Saint Pierre Bénouville d'une part. D'autre part, les études montrent qu'il y a très peu de possibilités de secourir le SIAEPA de la région de Doudeville en cas de nécessité.

Le Syndicat Interdépartemental Seine-Aval a soumis au SIAEPA, une convention basée sur le principe de la participation égale entre les syndicats d'eau d'Auffay-Tôtes, de la vallée de la Sâane, de Yerville et de Doudeville. Cette participation s'élèverait à 22 500.00 euros H.T par syndicat.

Le syndicat d'eau de la région de Doudeville apporte son aide de façon ponctuelle à la commune de Doudeville, en cas de turbidité de l'eau.

Par conséquent, lors de notre comité syndical du 02 juillet 2009, les membres du comité ont évoqué le fait que la commune de Doudeville puisse participer à l'étude de sécurisation de la ressource en eau.

En tant que Président du SIAEPA, je vous propose un calcul au millième de la participation globale, à savoir :

- *Nombre de raccordés au SIAEPA de la région de Doudeville : 2184*
- *Nombre de raccordés pour la commune de Doudeville : 333, soit 2517 raccordés.*

Le montant demandé par syndicat s'élève à 22 500.00 euros. La participation pour la commune de Doudeville s'élèverait donc à : 22 500.00 euros : 2517 = 8.94 par abonné, soit 8.94 x 333 = 2 976.75 euros pour la commune de Doudeville.

Dans l'attente d'une réponse,... »

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. FORTIN s'interroge sur la participation de la commune : détermination du nombre de raccordés (bourg ou hameaux), prise en charge syndicale ou communale, paiement de la participation au SIDESA ou au SIAEPA. Les informations données par le syndicat lui paraissent manquer de clarté.

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 abstention (M. FORTIN), acceptent de participer à l'étude de sécurisation de la ressource en eau à hauteur de 2976.75 euros.

3) TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX AU HAMEAU DE VAUTUIT – CORRESPONDANCE DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE GAZ DE LA REGION DE DOUDEVILLE- OURVILLE – FAUVILLE :

Nous avons reçu une correspondance du SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE GAZ DE LA REGION DE DOUDEVILLE- OURVILLE – FAUVILLE concernant les travaux d'effacement de réseaux au hameau de Vautuit. Dans une correspondance du 16 juillet dernier, notre commune avait sollicité le syndicat pour l'inscription éventuelle de travaux d'effacement de réseaux à réaliser dans le hameau de Vautuit afin qu'ils puissent être conjointement coordonnés avec des travaux d'assainissement collectif.

Le syndicat nous répond que des travaux d'électrification ne peuvent être associés à des travaux d'assainissement.

Un plan mentionnant les rues du hameau de Vautuit qui seraient concernées par ces travaux devra lui être adressé afin que ceux-ci puissent être étudiés et chiffrés.

Ensuite, la Commune devra prendre une délibération acceptant le projet ainsi que le financement de ces travaux qui seront réalisés, dans la mesure du possible, à la même période que les travaux d'assainissement.

Commentaires de M. ORANGE

Commentaires du Conseil Municipal :

Même si les tranchées des réseaux d'électricité et d'assainissement doivent être différentes, les membres du Conseil Municipal s'accordent sur le fait que les travaux doivent être réalisés en même temps afin de réduire les aléas provoqués par de tels travaux.

4) CORRESPONDANCE DU PRESIDENT DU CLUB DE HANDBALL DE DOUDEVILLE - REMERCIEMENTS :

Nous avons reçu une correspondance du Président du club de handball remerciant le conseil municipal pour le versement de la subvention allouée au club pour cette saison.

Commentaires du Conseil Municipal :

M. GEMEY demande si M. le Maire a reçu d'autres remerciements d'associations, à part ceux mentionnés dans cette séance du conseil et dans les précédents.

M. DURÉCU répond, qu'à sa connaissance, tous les remerciements des associations subventionnées ont fait l'objet d'une communication en conseil municipal, au fil de l'eau.

5) BUDGET VILLE - DECISION MODIFICATIVE :

Le conseil municipal doit prendre une décision modificative concernant le budget ville 2009.

Au vu de l'avis d'imposition concernant les taxes foncières de la commune, l'article budgétaire permettant le paiement de ces taxes affiche un solde de 26 483.00 euros pour un total de taxes à payer de 28 645.00 euros (soit un dépassement budgétaire de 2 162.00 euros).

Nous vous proposons la décision modificative suivante :

	DEPENSES	RECETTES
63512 – Taxes foncières	+ 2162.00	
616 – Primes d'assurance	- 162.00	
6353 – Impôts indirects	- 2000.00	

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent la décision modificative ci dessus.

6) COMPTE RENDU DES REUNIONS DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2009 – COMMISSION COMMUNICATION ET CONCOURS PHOTOS :

A) Concours photos de Doudeville du mardi 22 septembre à 18h15 :

Etaient présents les 5 membres du jury :

- Daniel Durécu, Pascal Losson, Jean Marie Perche, Karine Morin, Joël Baffault (photographe professionnel)

Egalement présente : Corinne Lemasson

11 personnes ont participé à ce 1^{er} concours photos organisé par le service Doudeville Animation

Après notation du jury (de façon anonyme) des 34 photos présentées :

- **Le 1^{er} prix du thème : Doudeville « Vie et Patrimoine d'une Cité Cauchoise » a été attribué à Mylène Bonvoisin** demeurant à Barentin.

- **Le 1^{er} prix du thème « Le Lin dans toute sa splendeur » a été attribué à Madame Carré** demeurant à Toussaint.

Les 10 photos de chaque thème sélectionnées par le jury seront exposées (format 30 x 40) au Carrefour du Lin au Mois d'octobre.

Un courrier sera adressé aux gagnants afin de les informer du jour de la remise de leur lot (à savoir 5 bons d'achats de 20€ à valoir chez des commerçants Doudevillais). Les autres participants seront également prévenus, par courrier, du résultat.

De plus, un agrandissement de la photographie primée sera offert au gagnant.

B) Commission Communication du mardi 22 septembre 2009 à 19h30 :

Etaient présents : Daniel Durécu, Jean-Marie Perche, Pascal Losson, Karine Morin

Absents : Armand Dufour, Arnaud Laurent, Odile Crépin, Carole Léger, Emeric Gemey

Egalement présente : Corinne Lemasson

Ordre du jour : L'édition du guide pratique 2010

Il a été décidé de garder le même concept que l'an passé : format 15x21 cm, 52 pages, 1700 exemplaires.

Rappel des tarifs des encarts publicitaires de 2009 :

1000€ HT (dernière de couverture) en quadrichromie

500€ HT (encart de 6cm / 12cm) en quadrichromie

250€ HT (encart de 6cm / 6cm) en quadrichromie

La commission propose de recontacter les annonceurs de l'an passé.

La commission a soulevé quelques thèmes à développer et des oublis dans l'édition 2009 :

- Informations sur les démarches administratives (déménagement...)
- Développer les activités du Centre Médico-Social (PMI, assistantes maternelles, assistante sociale...)
- Développer le thème des associations sportives.
- Ajouter le Château de Galleville.
- Ajouter des informations sur les permanences du Conseiller Général.
- Illustrer la page des naissances.
- Illustrer le guide avec les photos gagnantes du concours photos.

Commentaires du Conseil Municipal :

M. GEMEY se demande combien de Doudevillais ont participé à ce concours photo.

M. LOSSON lui répond que la moitié des participants était doudevillais.

7) DEMANDE DE SUBVENTION – COUSSINS BERLINOIS :

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur Le Maire à demander une subvention auprès du Département pour l'achat et la pose d'une paire de coussins berlinois devant l'école Breton.

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY voudrait savoir si ces aménagements sont également envisagés sur d'autres lieux.

M. DURÉCU lui répond que l'impact de ces coussins sur la vitesse des automobilistes sera étudié et déterminera leur implantation sur d'autres sites.

M. ORANGE précise que, d'ores et déjà, un aménagement de type « bande surélevée » situé devant le collège a été chiffré pour un montant de 9 000 euros. Les possibilités de subventions n'ont pas encore été étudiées.

M. GEMEY ajoute que la mairie d'Etalleville a obtenu des subventions importantes pour un aménagement similaire.

M. DURÉCU lui répond qu'il se rapprochera de son collègue pour obtenir plus de précisions. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Département pour l'achat et la pose de coussins berlinois devant l'école Breton.

8) TRANSACTION E.P.F – RACHAT ET MISE EN VENTE :

Nous arrivons au terme de notre contrat avec E.P.F. IL nous propose le rachat du bien sis rue Félix Faure et rue de l'école pour 59 015.33 euros.

L'agence immobilière nous propose de le mettre en vente à 100 000.00 euros. (L'estimation des domaines est en cours).

Les membres du Conseil Municipal doivent décider du rachat de ce bien. Ces transactions seront confiées à Maître Laloux.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident du rachat à l'E.P.F du bien sis rue Félix Faure et rue de l'école pour un montant de 59 015.33 euros. Cette transaction sera confiée à Maître Laloux.

9) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RESTAURANT SCOLAIRE :

Le contrat d'affermage du restaurant scolaire qui nous lie à ANSAMBLE RESTAURATION arrive à son terme, un avis d'appel public à candidatures doit être lancé.

Cependant, Le Conseil Municipal doit renouveler son accord sur le principe de délégation de la gestion et de l'exploitation du service de restauration collective.

En cas d'accord, les membres du Conseil Municipal doivent fixer la durée du contrat et le nombre moyen annuel de repas. De plus, la création d'une commission de délégation de service public est nécessaire dans la procédure de délégation de service public. Elle doit être élue par le Conseil Municipal. Elle comporte trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, renouvellent leur accord sur le principe de délégation de la gestion et de l'exploitation du service de restauration scolaire pour une durée de trois ans et sur la base de 26 000 repas annuels.

De plus, ils s'accordent, à l'unanimité des votants, sur la création d'une commission de délégation de service public pour cet avis d'appel public à candidatures. Les membres titulaires sont M. LOSSON, Mme LEGER, M. MOGIS et les membres suppléants sont Mme LECLERC, Mme MORIN et Mme CURDEL.

10) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION DU 30 SEPTEMBRE 2009 :

A l'occasion de cette réunion, les membres de la commission présents ont décidé de l'emplacement des cadres dans la salle d'honneur, le couloir du 1^{er} étage et dans la salle des commissions.

Commentaires de M. LOSSON

Pas de commentaire du Conseil Municipal

11) REVISION DU P.O.S – REUNION AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES – 23 SEPTEMBRE 2009 :

Lors de la réunion du Conseil Municipal, une plaquette présentant le projet de révision simplifiée du P.O.S, proposée par le cabinet EUCLYD, sera distribuée aux membres du Conseil.

Intervention de M. DURÉCU.

Commentaire du Conseil Municipal :

M. DURÉCU informe les membres du conseil que cette question est reportée à la prochaine séance dans la mesure où une réunion de présentation du projet est prévue le jeudi 15 octobre à 18H30, en présence du cabinet EUCLYD.

M. FORTIN s'interroge sur le document issu de la réunion du 23 septembre et qui semble s'éloigner du projet initial d'implantation de la grande surface.

M. PERCHE répond que cette plaquette est un document de travail, réalisé en amont de la révision simplifiée du P.O.S. Aucun projet n'est arrêté pour le moment.

M. GEMEY s'inquiète de la problématique générée par l'implantation d'une surface commerciale plus importante (impact sur le commerce en centre bourg) et demande si nous avons connaissance de nouveaux développements concernant l'aménagement d'un rond point aux abords de cette surface commerciale.

M. PERCHE répond que la priorité revient à la révision simplifiée du P.O.S pour cette zone et que l'implantation de la surface commerciale et l'aménagement des voies d'accès sera à étudier *a posteriori*.

M. GEMEY s'inquiète des coûts générés par la prise en charge d'un cabinet d'études, sans savoir si ce projet d'implantation sera mené à son terme.

12) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

10 et 11 octobre 2009 : exposition de René Cocagne et braderie

16 octobre 2009 à 19h30 : Commission scolaire avec les maires – Convention scolaire

22 octobre 2009 à 18H30 : Commission du C.C.A.S

du 24 au 26 octobre 2009 : Les jumeleurs vont à Bad Nenndorf.

29 octobre 2009 : reprise de la banque alimentaire

13) OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS POUR LES PETITES VACANCES – TARIFS :

Le centre de loisirs accueille actuellement les enfants à la demi-journée (13h30 à 17h30).

Nous vous proposons d'accueillir les enfants de 7h45 à 17h30, sans restauration municipale.

Les enfants pourront donc être accueillis le matin seulement, de 09h00 à 12h00 (7h45 si garderie), ou de 13h30 à 17h30, ou à la journée (7h45 à 17h30, si garderie).

En ce qui concerne les tarifs, nous pourrions appliquer les mêmes tarifs que ceux pratiqués en juillet et août avec une réduction de 2.00 euros pour les enfants qui seront accueillis la journée complète et qui devront apporter leur repas pour le déjeuner.

Une convention devra être signée entre le centre de loisirs, les écoles et le restaurant scolaire.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent l'ouverture du centre de loisirs pendant les petites vacances dans les conditions citées ci dessus.

14) QUESTIONS DIVERSES :

M. DEFRANCE expose le projet de rénovation conduit par M. Ferréol concernant les abords du collège. Il demande si la commune pourrait mettre à disposition, pour une journée ou deux, une personne qualifiée pour conduire une mini pelle, en l'occurrence M. PETIT ; ainsi qu'un camion benne et son chauffeur.

M. DEFRANCE demande également si les services espaces verts accepteraient de prendre en stage un élève.

M. DURÉCU lui propose d'apporter en mairie une convention de stage.

M. GEMEY tient à préciser que, lors de la réunion avec les commerçants et artisans de Doudeville, seulement six personnes y ont assisté. De plus, il rappelle les inquiétudes de certains sur l'état de la sonorisation pour les fêtes de fin d'année.

M. LOSSON souligne la participation, cependant, de onze commerçants à la création des disques pour la zone bleue.

M. COURTOIS, association des parents d'élève de l'école de musique (association nouvellement créée, sans statut déposé, à notre connaissance), s'interroge sur les changements de tarifications et leurs modalités d'application (renseignements et inscription en mairie – non prise en compte du quotient familial) ainsi que sur le fondement de tels changements. Selon M. COURTOIS, les parents d'élèves n'ont pas eu connaissance de la grille tarifaire avant les inscriptions.

De surcroît, M. COURTOIS conteste l'exactitude des bilans comptables de la mairie de Doudeville, bilans qui ont présidé à l'élaboration d'une nouvelle grille tarifaire au vu du déficit de l'école de musique.

M. DROUIN, même association des parents d'élève de l'école de musique, s'interroge sur les motivations qui ont présidé au changement de tarification à l'école de musique.

M. JOBBIN demande comment la liste des parents d'élèves de l'école de musique a pu être utilisée pour préparer une réunion qui s'est tenue à BENESVILLE, sachant que cette liste n'a pas été communiquée par les services de la mairie.

M. JOBBIN précise que le quotient familial a bien été pris en compte dans la grille tarifaire de l'école de musique : en effet, il existe plusieurs façons d'intégrer un quotient familial dans une tarification. Cette nouvelle tarification doit permettre de limiter le coût de cette structure communale, qui grève le déficit des comptes de la commune.

Et en ce qui concerne la modification de la grille tarifaire, l'information aux parents d'élèves a été faite par le directeur de l'école de musique fin mai, début juin 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au
jeudi 12 novembre 2009, à 18H30.